



## Fumer et inviter dans une location

Par **kmille40**, le **11/10/2010** à **23:31**

Bonjour,

Je vis actuellement pour mes études dans le rez de chaussé de la maison de ma propriétaire qu'elle a transformé il y a des années en gîtes de France, elle habite donc le premier étage. J'aurai aimé savoir si il était dans mon droit de pouvoir fumer à l'intérieur de l'appartement ainsi que d'inviter qui et quand bon me semble, mes amis.

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie de votre attention.

Cordialement.

Camille

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **02:05**

Quel type de bail avez-vous ? Est-ce privatif ?

Par **kmille40**, le **12/10/2010** à **08:34**

Le contrat que j'ai est un contrat de reservation d'un séjour en gîte rural.